

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-013-2022****Objet : SERVICE PEEJ — CAF – CHANTIERS JEUNES**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire – Petite enfance, enfance et jeunesse : création, aménagement et gestion d'établissement et de services d'accueil collectifs (relais d'assistantes maternelles, crèches, micro-crèches, halte garderies, accueils de loisirs sans hébergement, accueil de loisirs périscolaires, maison des jeunes) déclarés d'intérêt communautaire, Prestations de service en matière périscolaire ;

Vu la décision DEC-133-2021 du 20 septembre 2021 concernant le dispositif « chantiers jeunes ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre du développement des loisirs de proximité tout au long de l'année, la caisse d'Allocations familiales du Lot et Garonne (Caf 47) a prévu de soutenir les projets de loisirs des jeunes.

Pour ce faire, des aides aux organisateurs de « Chantiers Jeunes » peuvent être attribuées, sur les fonds propres de la Caf 47. Il s'agit de soutenir financièrement des chantiers visant à responsabiliser les jeunes en leur permettant de participer à des actions innovantes, éducatives et citoyennes et de favoriser le développement d'une citoyenneté active.

L'objectif est de permettre aux jeunes de 11 à 20 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et en contrepartie d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

Le service Jeunesse d'Albret Communauté fait une demande de subvention pour l'organisation de chantiers jeunes sur le territoire.

Le plan de financement de cette prestation est défini comme suit :

	Dépenses	Recettes
Prestations de service	2500	
Repas de clôture		
Achats matières et fournitures	3150	
Location minibus	1000	
Publicité, communication	250	
Déplacements, missions	550	
Assurance	150	
Rémunération du personnel	8400	
CAF		15000
Albret Communauté		1000
Total	16000	16000

AR Prefecture

047-200068948-20220126-DEC_013_2022-AU
Reçu le 27/01/2022
Publié le 27/01/2022

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement ci-dessus, dans le cadre de l'appel à projets de la CAF, intitulé « chantiers jeunes » en annexe.

Article 2 : De signer l'appel à projets – Chantiers jeunes.

Fait à NERAC le, **26 JAN. 2022**

Le Président,

Alain LORENZEL



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire